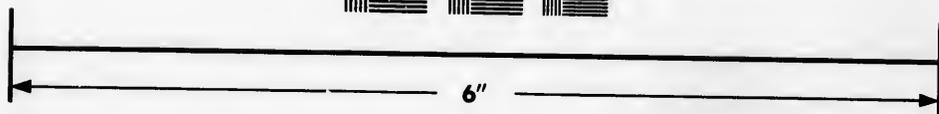
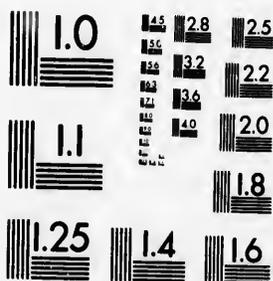


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Can

1.5 28
1.6 32
1.8 22
1.9 20
1.8

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous:

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

The c
to the

The in
possib
of the
filming

Origin
beginn
the las
sion, c
other p
first p
sion, a
or illus

The las
shall c
TINUE
which

Maps,
differe
entirely
beginn
right a
require
metho

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

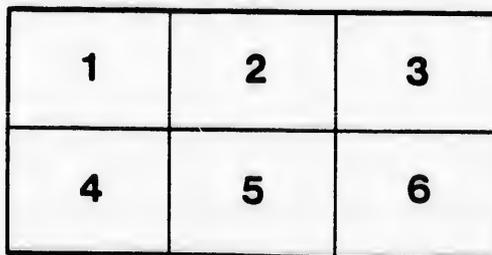
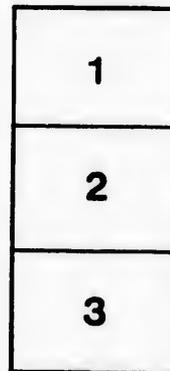
Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



320

G



BC

Au
les pl
ventu
comm
présen
gnage
car je

DE LA
Province de Québec

AUX ELECTEURS

— DE —

BONAVENTURE

A une convention composée des citoyens
les plus respectables du comté de Bona-
venture, j'ai été unanimement chois
comme candidat du parti libéral dans la
présente élection. J'ai accepté ce témoi
gnage spontané d'estime et de confiance
car je crois qu'il est du devoir de certain

citoyens de s'occuper d'une manière active des intérêts de leurs compatriotes et de l'avenir de notre patrie commune.

Mon passé est connu, et je puis le rap-
peler sans honte et sans rougir. Je suis
enfant du comté de Bonaventure, né au
milieu de vous. Après vingt-cinq années
de travail honnête et ardu, j'ai acquis une
modeste aisance qui me permettait de
prendre, au milieu de ma famille que j'ai
élevée honorablement et chrétiennement,
un légitime repos. Je suis né catholique
et j'ai toujours pratiqué cette belle religion
sans ostentation mais sincèrement. Je res-
pecte le clergé qui, au berceau de notre
nationalité, a su la protéger et lui donner
la force et la vitalité qui, sous son regard
protecteur, se sont toujours développées.

J'écouterai toujours et fidèlement la
voix de l'Episcopat chaque fois qu'elle
élèvera pour nous enseigner les règles
de la foi et les dogmes de notre religion.

Mais comme
tends exercer
dans toutes les
et constitutio
particulièrement
meilleur de ma
cette malheur
Manitoba, qui,
agite et troubl
cause d'agitat
les différentes
ce pays.

A ce sujet,
Blais, évêque
gne honneur
un des prêtres
cèse de Rim
Landry, pour
ration suivant

“ Le règlem
“ question des
“ toba ayant

Mais comme citoyen britannique, j'entends exercer toute ma liberté d'action dans toutes les questions civiles, politiques et constitutionnelles, et je me réserve particulièrement le droit de juger au meilleur de ma conscience et connaissance cette malheureuse question des écoles de Manitoba, qui, depuis bientôt sept années, agite et trouble les esprits, et a été la cause d'agitation et perturbation entre les différentes races et nationalités dans ce pays.

A ce sujet, Sa Grandeur Monseigneur Blais, évêque de Rimouski, m'a fait l'insigne honneur de déléguer auprès de moi un des prêtres les plus distingués du diocèse de Rimouski, le Révérend Messire Landry, pour me prier de signer la déclaration suivante :

“ Le règlement Laurier-Greenway de la question des écoles catholiques du Manitoba ayant été jugé inacceptabl

“ l'autorité des évêques, je m'engage solennellement sur ma foi et mon honneur à voter en Chambre sans restriction aucune, si je suis élu député, contre ce règlement ou contre tout autre règlement qui ne sera pas accepté par la même autorité religieuse, suivant les termes de la constitution du Manitoba et du jugement du Conseil Privé de Sa Majesté.

“ En fils soumis de l'Eglise catholique, je m'engage aussi à défendre absolument à tous ceux qui me représenteront dans la présente campagne électorale, soit du haut des hustings, soit dans leurs conversations particulières avec les électeurs, de dire un seul mot en faveur du règlement Laurier-Greenway, ou de son essai, parce qu'il n'est pas accepté par l'autorité religieuse.

“ En foi de quoi, à la satisfaction de monseigneur l'évêque de Rimouski, j'ai

signé ce
6 mars
Messieu
Séminar
mission
avec mo
J'ai dé
céder à la
pour les

1° Par
la deman
bles et élé
qui paien
contribue

2° Par
contribua
ler et dis
du Mani
cordé à n
pendant
appui et s

age solennel, j'ai signé ces engagements à Métapédiac, le
honneur, le 6 mars 1897, en présence des Révérends
restriction Messieurs Th. Landry, directeur du Petit
contre ce Séminaire de Rimouski, et F. X. Ross,
tre règle missionnaire à Métapédiac, qui ont signé
té par la avec moi, ainsi que messieurs..... ”

ivant les
Manitoba J'ai décliné et refusé avec chagrin d'ac-
vé de Sa céder à la demande de Mgr de Rimouski
pour les raisons suivantes :

tholique, 1° Parce que je ne me suis présenté qu'à
solument la demande et sollicitation des contribu-
ont dans bles et électeurs du comté de Bonaventure,
e, soit du qui paient des taxes et des impôts et qui
eurs con- contribuent au revenu du pays.

les élec- 2° Parce que ces mêmes électeurs et
aveur du contribuables sont lassés d'entendre par-
u de son- ler et discuter cette question des écoles
cepté par du Manitoba, et qu'ils croient avoir ac-
cordé à nos coreligionnaires de Manitoba,
ction de pendant assez longtemps, leur vote et
ouski, j'ai appui et sympathie.

3^o Parce que les citoyens de Bonaventure croient qu'il est grandement temps de s'occuper de questions matérielles et d'entreprises locales qui les intéressent au plus haut degré et qui pourraient développer le progrès et la prospérité dans toute la Gaspésie, telles que les questions de havres, brise-lames, construction de quais et surtout du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

4^o Parce que si cette question des écoles de Manitoba a pris une tournure et est tombée dans une phase aussi déplorable, c'est dû à la faute et à la négligence criminelle du parti tory et conservateur, qui aurait pu d'un seul mot et d'un seul trait de plume prévenir et empêcher l'exécution de la loi Greenway, décrétant l'abolition des écoles séparées, en désavouant cette loi, d'après les pouvoirs que leur conférait la Constitution.

5^o Parce que le parti conservateur a

adignem
os saint
a refusa
u gouver
r la loi

6^o Parce
conservat
nblie en
question
u pouvo

ace et de
ieuses ;
eurs et s
rangiste
éparées
rant d'un
province
restaurée

7^o Parce
que du go
aux école
songes, de

Bonaventure dignement trompé, méprisé et humilié
ent temps nos saints évêques en jetant au panier et
érielles et en refusant leur juste demande, adressée
ressent au gouvernement, de désavouer et d'anéan-
ient déve-ir la loi Greenway.

6° Parce que, pendant six ans, le parti
conservateur s'est moqué du clergé et du
ublic en général, et s'est servi de cette
question des écoles afin de se cramponner
u pouvoir, en soulevant les préjugés de
ace et de nationalités et croyances reli-
ieuses ; en disant d'un côté par ses ora-
teurs et ses journaux aux fanatiques et
rangistes d'Ontario que jamais les écoles
éparées ne seraient rétablies, et en déclai-
rant d'un autre côté aux catholiques de la
province de Québec que ces écoles seraient
restaurées et rétablies.

7° Parce que, pendant six ans, la politi-
que du gouvernement bleu et tory, relative
aux écoles, a été une politique de men-
songes, de fourberies et de duplicité.

8° Parce que le parti bleu, dans toute cette affaire, n'a agi que suivant ses traditions. En effet, c'est le parti conservateur ayant M. Joseph Royal comme lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, qui a décrété l'abolition de la langue française et des écoles séparées dans le Nord-Ouest. C'est le même parti tory qui a aboli les écoles séparées au Nouveau-Brunswick et qui y a établi dans cette province, où il y a 60,000 catholiques, le système affligeant des écoles sans Dieu et sans Christ.

9° Parce que c'est le même parti qui a fait mourir de chagrin et de douleur le vieil évêque de St-Boniface, Mgr Taché, auquel il avait promis de rétablir les écoles séparées.

10° Parce que c'est ce même parti bleu et tory qui, en haine du nom français et catholique, a incorporé malgré l'opposition généreuse de l'hon. M. Laurier et M. Blake, les orangistes, cette secte de fanatiques

notre re

- 11° Pa

qui, en

ment et

Reine, p

le bill d'

reux qu

de 1837.

- 12° Pa

les circo

plus sag

que sa p

et de co

longtem

aux Mé

droits q

tion. "

13° Pa

nable pr

toujours

dans toutes les parties qui veulent l'anéantissement de
tous ses traditions et notre religion.

conservateur
lieutenant
i a décrété
aise et des
est. C'est
les écoles
k et qui y
y a 60,000
des écoles

11^o Parce que c'est le même parti bleu
qui, en 1857, brûlait les bâtisses du Parle-
ment et insultait le représentant de la
Reine, parce que ce dernier sanctionnait
le bill d'indemnité en faveur des malheu-
reux qui avaient souffert de la rébellion
de 1837.

parti qui a
ouleur le
gr Taché,
les écoles

12^o Parce que l'hon. M. Laurier, dans
les circonstances, a fait le règlement le
plus sage et le plus pratique possible et
que sa politique de paix, de conciliation
et de concorde, nous fait espérer qu'avant
longtemps il saura rendre intégralement,
aux Métis catholiques de Manitoba, les
droits que leur garantissait la Constitu-
tion.

parti bleu
ançais et
l'opposi-
er et M.
de fana-

13^o Parce que le parti libéral et l'hono-
rable premier ministre, M. Laurier, se sont
toujours montrés les amis et protecteurs

des droits des minorités, des prérogatives du clergé et des libertés des catholiques. En effet, c'est le parti libéral, par l'honorable M. Mercier, qui le premier a installé comme député ministre, dans les départements publics, un prêtre de notre religion, avec un salaire d'au-delà de \$3,000 par année, Monseigneur Labelle, ce vénérable missionnaire, ce prêtre colon qui a tant contribué au développement de l'agriculture et de la colonisation, et à l'ennoblissement du cultivateur.

C'est le parti libéral qui, après un demi-siècle de vaines promesses des conservateurs, a rendu cent mille louis aux Jésuites pour les indemniser de la perte de leurs biens, qui avaient été injustement confisqués par le gouvernement anglais ! Cent mille louis qui ont été partagés entre les Jésuites et les évêques, dont chacun a reçu pour sa part près de \$60,000, employées maintenant pour la gloire de notre reli-

on. Ap
episcopa
oncer co
Ce n'es
aurier q
ur le pa
nunes et
istes, pr
énergie
ontre la
u bill de
C'est en
e Parlem
ar le par
oix de l'
nence de
a tête d
Encore un
urent tr
édain, et
Comme

on. Après tant de bienfaits, comment
atholiques. épiscopat et le clergé peuvent-ils se pro-
par l'hono- noncer contre les libéraux ?

a installé
s départe- Ce n'est pas tout, c'est l'honorable M.
e religion, Laurier qui, jouant son avenir politique, a
3,000 par ur le parquet de la Chambre des Com-
vénéralle unes et à Toronto, en présence des oran-
qui a tant istes, protesté avec toute la force et
l'agricul- énergie de sa superbe et éloquente voix,
ennoblis- ontre la misérable tentative du désaveu
u bill des Jésuites.

un demi
onserva- C'est encore M. Laurier qui, devant tout
Jésuites e Parlement, a flétri la pendaison de Riel
de leurs ar le parti bleu. Dans ce cas encore, la
t confis- voix de l'Episcopat avait réclamé la clé-
! Cent nence de l'Exécutif, et avait sollicité que
ntre les a tête du chef des Métis fut épargnée.
n a reçu Encore une fois, le clergé et l'épiscopat
ployées urent traités en parias, avec mépris et
tre reli- édain, et Riel fut pendu.

Comment donc le clergé peut-il accorder

son appui et sa confiance à de pareils misérables, qui non seulement ont manqué à toutes les règles de l'honneur, et forfait à toutes les promesses les plus solennelles, mais encore ont commis tous les vols, brigandages et dilapidations des deniers publics, et ont été mêlés à tous les scandales, tels que ceux des travaux du Hâvre de Québec, Canal Tay, Pont Curran, etc.

Mais notre sainte Eglise n'a jamais pu ne peut se faire la complice de voleurs et de brigands !!

Cependant, la voix du clergé et de l'Episcopat ne s'est jamais élevée contre ces misérables.

Mais l'hon. M. Laurier, un catholique français, dans six mois fait plus pour les catholiques de Manitoba que ses adversaires dans six ans. Il rétablit le Christ dans les écoles et permet que le nom de Dieu y soit prononcé. Une demi-heure

de pareils enseignement religieux est accordée,
ont manqué chaque jour, dans toutes les écoles ; les
; et forfait mêmes écoles auront à l'avenir des sub-
solennelles entions publiques. Et pour récompense
les vols, br une si noble conduite, le voilà écrasé,
deniers pu oimé et frappé pour ainsi dire des foudres
s scandales de l'Eglise.

à Havre de
n, etc.

Non, l'église ne s'est pas prononcée
contre M. Laurier. L'auguste voix du Pape
et jamais elle s'est pas fait entendre, et lorsque l'illus-
voleurs et ce vieillard aura parlé, il rendra à César
ce qui appartient à César, et à Laurier ce
qui appartient à Laurier.

argé et de
vée contre

Alors le nuage épais qui couvre notre
armement politique et religieux disparaî-
tra, et le soleil de la patrie luira dans toute
sa splendeur.

atholique,

plus pour

de ses ad-

et le Christ

de nom de

emi-heure

Je suis candidat libéral, et je suppor-
terai l'honorable M. Laurier.

Electeurs de Bonaventure, choisissez
entre M. Cyr et moi, et la main sur la

conscience, dites sincèrement lequel d'eux pourra faire plus de bien et contribuer davantage au bien-être du comté à l'agrandissement de la Patrie.

Electeurs, vous avez une noble et importante mission à remplir. Agissons en braves et en hommes de cœur, ne craignons rien et répétons avec énergie Hourra pour Laurier, le défenseur des droits des minorités !

J. F. GUITÉ,
Candidat.



les ca.

es dans six ans. Il n'est pas possible de...

nt lequel d
ien et cont
du comté
ie.

noble et in
Agissons e
eur, ne cra
ec énergie
fenseur d

UITÉ,
Candidat.

